

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**KARO-Glue; 2K-Karosseriekleber Komp. B**  
**Numero d'article: 98195**  
**UFI: VKXR-R83M-C006-AY06**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** PEGE Parts GmbH  
Stierenbergpark Nr.1  
6221 Rickenbach / SUISSE  
Téléphone +41 41 917 53 03  
Site internet www.pegeparts.ch  
E-mail richard@pegeparts.ch

**Secteur informatif**

**Informations techniques** richard@pegeparts.ch

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** 145 (24h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Corr. 1C: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

DANGER

**Contient:**

2-Methylpentan-1,5-diamin  
Bis[(diamino-méthyl)méthyl]phénol  
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine)  
2-Ethyl-4-méthylimidazole

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers pour l'environnement</b>	Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - <25	3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) CAS: 4246-51-9, EINECS/ELINCS: 224-207-2 GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317
10 - < 15	Silice vitreuse CAS: 60676-86-0, EINECS/ELINCS: 262-373-8
5 - <10	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol CAS: 90-72-2, EINECS/ELINCS: 202-013-9, EU-INDEX: 603-069-00-0, Reg-No.: 01-2119560597-27-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
2,5 - < 3	2-Ethyl-4-méthylimidazole CAS: 931-36-2, EINECS/ELINCS: 213-234-5 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1B: H317 - Eye Dam. 1: H318
1 - < 2,5	2-Methylpentan-1,5-diamin CAS: 15520-10-2, EINECS/ELINCS: 239-556-6 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335
1 - < 2,5	Bis[(diamino-méthyl)méthyl]phénol CAS: 71074-89-0, EINECS/ELINCS: 275-162-0 GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314
0,1 - < 0,5	4-Methylimidazol CAS: 822-36-6, EINECS/ELINCS: 212-497-3 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 3: H311 - Skin Corr. 1: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Carc. 2: H351 - STOT SE 3: H335

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Appeler aussitôt un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'oeil non contaminé.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

Troubles gastro-intestinaux.

Réactions allergiques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Poudre ABC.

Dioxyde de carbone.

Produits extincteurs en poudre.

Brouillard d'eau.

##### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Composés de silicium

oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

Ammoniaque (NH<sub>3</sub>).

Vapeurs de Formaldéhyde.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Eviter de transvaser dans des locaux fermés.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.  
Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Stocker séparément des peroxydes.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Stocker au frais. Stocker au sec.

Classe de stockage

8

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Silice vitreuse
CAS: 60676-86-0, EINECS/ELINCS: 262-373-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,3 mg/m <sup>3</sup> , a, SS:C

**DNEL**

Substance
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 0,6 mg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,15 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 2,1 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,53 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 0,075 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 0,13 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,13 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
Sol, 0,025 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,026 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 0,262 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,2 mg/L
Eau de mer, 0,005 mg/L
Eau douce, 0,046 mg/L

**8.2 Contrôles de l'exposition**

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	Protection du visage. (EN 166)
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection imperméable.
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide / visqueux
Couleur	brun jaune
Odeur	aminique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	ca. 132,5
Point d' éclair [°C]	> 93,4 (coupelle fermée)
Inflammabilité	oui
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	< 1 (20°C)
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,13 (25°C / 77,0°F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	> 10000 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Densité de vapeur relative	> 1
Vitesse d'évaporation	1
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.  
Réagit au contact des bases fortes.  
Réagit au contact avec agents d'oxydation.  
Réagit au contact des peroxydes.  
Réagit au contact des composés halogénés.

#### 10.4 Conditions à éviter

Un chauffage excessif  
Le contact avec l'humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

En cas de température élevée:

Oxyde de carbone (COx)

Formaldéhyde.

Acide cyanhydrique (HCN).

Oxydes d'azote (NOx).

Ammoniaque.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
LD50, oral, rat, ~ 731 mg/kg bw
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine), CAS: 4246-51-9
LD50, oral, rat, ca. 3160 mg/kg
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
LD50, oral, rat, 1690 mg/kg
4-Méthylimidazol, CAS: 822-36-6
LD50, oral, lapin, 440 mg/kg bw
LD50, oral, rat, 173 mg/kg bw
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LD50, oral, rat, 1916 - < 2455 mg/kg (ECHA)
LD50, oral, rat, 2169 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 15 mg/kg bw/day

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
LD50, dermique, lapin, > 400 mg/kg, aucun effet nocif observé
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine), CAS: 4246-51-9
LD50, dermique, lapin, > 2500 mg/kg (OECD 402)
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
LD50, dermique, rat, 1870 mg/kg bw
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LD50, dermique, rat, > 1 mL/kg bw, 6h, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
LD50, dermique, rat, 1280 mg/kg (Lit.)

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/m <sup>3</sup> air, aucun effet nocif observé
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, 4,9 mg/l/1h (OECD 403)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Le produit provoque des brûlures.



Méthode de calcul

Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
lapin, highly irritating (OECD 405)
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
lapin, Cat. 1 (Fed. Reg. 38 No .187 § 1500.42; adopted 19
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
œil, lapin, Etude in vivo, Peut causer des dommages irréversibles aux yeux.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le produit provoque des brûlures.  
Le produit a été classifié sur la base des datas toxicologiques.

Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
lapin, irritating, OECD 404
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine), CAS: 4246-51-9
lapin, corrosive (BASF Test)
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
lapin, corrosive, OECD 404
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
dermique, Modèle d'épiderme humain reconstitué, OECD 435, corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Méthode de calcul

Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
Souris, indication of skin sensitising potential (LLNA)
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine), CAS: 4246-51-9
Skin sensitizing (QSAR prediction for skin)
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
NOAEL, oral, rat, 15 mg/kg bw/day, OECD 422, un effet néfaste observé

**Mutagenèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2
in Vitro, aucun effet nocif observé
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
in vitro, OECD 476, aucun effet nocif observé

**Toxicité sur la reproduction - Fécondité** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
-----------

2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

NOAEC, oral, rat, 230 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 443, aucun effet nocif observé

#### - Développement

Substance

2-Ethyl-4-méthylimidazole, CAS: 931-36-2

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

NOAEC, oral, rat, 230 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,

#### Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

### 11.2.2 Autres informations

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
3,3'-oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine), CAS: 4246-51-9
LC50, (96h), Leuciscus idus, > 1000 mg/l (DIN 38412)
EC50, (48h), Daphnia magna, 218,16 mg/l
2-Methylpentan-1,5-diamin, CAS: 15520-10-2
LC50, (48h), Leuciscus idus, 130 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 50 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 10 mg/l
4-Methylimidazol, CAS: 822-36-6
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 2 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 180 mg/l
EC50, (96h), Leuciscus idus, 34 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LC50, (96h), poisson, 175 mg/L
EC50, (72h), Algae, 84 mg/L
EC50, (96h), Daphnia magna, 718 mg/L
NOEC, (28d), sol macro-organismes, 2 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	CAS 4246-51-9: < 10%, 60d (OECD 301B) Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 90-72-2: 4%, 28d (OECD 301D) Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 931-36-2: 90%, 28d Le produit est facilement biodégradable. CAS 15520-10-2: 100%, 28d (OECD 301D) Le produit est facilement biodégradable. CAS 822-36-6 - Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS 931-36-2: Log Pow=1,13  
CAS 15520-10-2: Log Pow<=1 (25°C, pH=9)  
CAS 822-36-6: Log Pow=0,23 - Une bioaccumulation est potentiellement possible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

## 12.7 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### VeVa Code

080409\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 2735

Transport fluvial (ADN) 2735

Transport maritime selon IMDG 2735

Transport aérien selon IATA 2735

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport routier vers ADR/RID** Amines liquides corrosives, nsa (3,3'-Oxybis(éthylénoxy)bis(propylamin))

- Code de classification C7

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

**Transport fluvial (ADN)** Amines liquides corrosives, nsa (3,3'-Oxybis(éthylénoxy)bis(propylamin))

- Code de classification C7

- Etiquettes de danger



**Transport maritime selon IMDG** Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (3,3-oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine))

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 I

**Transport aérien selon IATA** Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (3,3-oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine))

- Etiquettes de danger



#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport routier vers ADR/RID** 8

**Transport fluvial (ADN)** 8

**Transport maritime selon IMDG** 8

**Transport aérien selon IATA** 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

**Transport routier vers ADR/RID** III

**Transport fluvial (ADN)** III

**Transport maritime selon IMDG** III

**Transport aérien selon IATA** III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe I (REACH)</b>	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- <b>VOC-part [%]</b>	0
<b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b>	Seuil quantitatif (SQ): 20000 kg
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, les mineurs et les apprentis. Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact avec ou être exposées à cette préparation pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger (Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52). Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	0 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Skin Corr. 1C: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

#### Positions modifiées

Aucun

**Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement  
(UE) 2020/878 (CH)**

**KARO-Glue; 2K-Karosseriekleber Komp. B**

**Numero d'article 98195**

**PEGE Parts GmbH**

**6221 Rickenbach**

Date d'émission 17.10.2023, Révision 17.10.2023

Version 1.0

Page 16 / 16

Copyright: Chemiebüro®